

## Conseil Municipal du 17 décembre 2024

### Extrait du registre des délibérations

D 7-2/2024

Vie associative

—

Subvention  
Complémentaire

#### Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Absent : 1

Excusés-représentés : 7

Votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à 19h03, le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M HARDY, Mme DURIEUX M. LOGIER, M PARSY, Mme SEGUIN, M ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. GARCIA, M. RICHER, Mme BERTHELOT, Mme DUVAUX, M LESIEUX, Mme RONCHIADIN (à partir de 20h18) M. MERCIER, M RENOUF, Mme LAURENT (jusque 20h58), Mme ATTINAULT.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à Mme MASSE

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. EURIN

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme RONCHIADIN ayant procuration à M GOVAERT (jusqu'à 20h18)

Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. GARCIA

M RENOUF ayant donné procuration à Mme ATTINAULT

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

#### Absent sans procuration :

Mme Lydie YAP

Monsieur Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « Les Voyageurs » a fait une demande de subvention complémentaire d'un montant de 9 000 € dans le cadre de l'organisation du festival « Noël au Théâtre ».

L'association organise la 8<sup>ème</sup> édition de ce festival du 27 au 30 décembre 2024. Ce festival a attiré l'année dernière 1 551 spectateurs pour un taux de remplissage de 100%.

Cette manifestation vise un public familial et propose une variété de propositions artistiques ; le tarif unique de 3 € permet à tous les publics d'accéder à ce festival.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 55 235 €.

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



Consciente de l'importance et de l'originalité de ce festival sur le territoire métropolitain, la ville de Saint-André souhaite apporter son soutien à l'organisation de cet évènement.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de 9 000 € à l'association « Les Voyageurs » ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.
- Dit que cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ